

CALCUL DES ETP

BON À SAVOIR

PERMIS B

POUR ÊTRE CONVERTI EN ETP ET DONC ÊTRE PRIS EN COMPTE, UN MINIMUM D'HEURES DE FORMATION LN (\*) MENSUEL PAR FORMATEUR EST NÉCESSAIRE POUR ATTEINDRE CHAQUE PALIER DES VALEURS ETP

MINIMUM des HEURES de FORMATION LN (\*)

EN MOYENNE MENSUELLE

 8h	 0,1	 84h	 0,6	 160h	 1,1
 23h	 0,2	 99h	 0,7	 175h	 1,2
 38h	 0,3	 114h	 0,8	 190h	 1,3
 54h	 0,4	 129h	 0,9	 205h	 1,4
 69h	 0,5	 145h	 1	 220h	 1,5

Etc.



1 FORMATEUR A RÉALISÉ  
480 H DE FORMATION LN SUR  
LES 4 MOIS DE REFERENCE :  
120H EN MOYENNE  
MENSUELLE



0,8 ETP

Pour la publication  
concernée